



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

REQUALIFICATION
DE LA RN10
TRAPPES

INFOCHANTIER

N°2 - MARS 2023



UN NOUVEL ÉLAN POUR LES TRAVAUX DE LA REQUALIFICATION DE LA RN10 EN 2023

Depuis 2019, de nombreux travaux ont été réalisés sur la RN10 : construction d'un mur de protection, dénivellement des chaussées, mise en place de voirie provisoire, construction du pont provisoire, destruction partielle du pont Marcel Cachin et modernisation des carrefours de la RD23 et RD912. Cette année, le chantier avance à grand pas et les équipes vont procéder à la construction de la nouvelle passerelle piétonne provisoire, au comblement de l'actuel passage souterrain ainsi que la dernière étape de déconstruction du Pont Marcel Cachin qui consistera à désamianter les piles pour permettre une démolition conforme aux normes sanitaires et sécuritaires et tenant compte de l'environnement urbain.

À terme, ces aménagements permettront de restaurer la continuité urbaine de la ville de Trappes, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de fluidifier le trafic afin de sécuriser les carrefours de la RD912 et de la RD23 pour l'ensemble des usagers de la voirie.

Découvrez dans cet Info Chantier un aperçu des travaux en 2023.

Plus d'informations :



rn10-trappes-travaux.dirif@developpement-durable.gouv.fr



www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Opération
financée par :

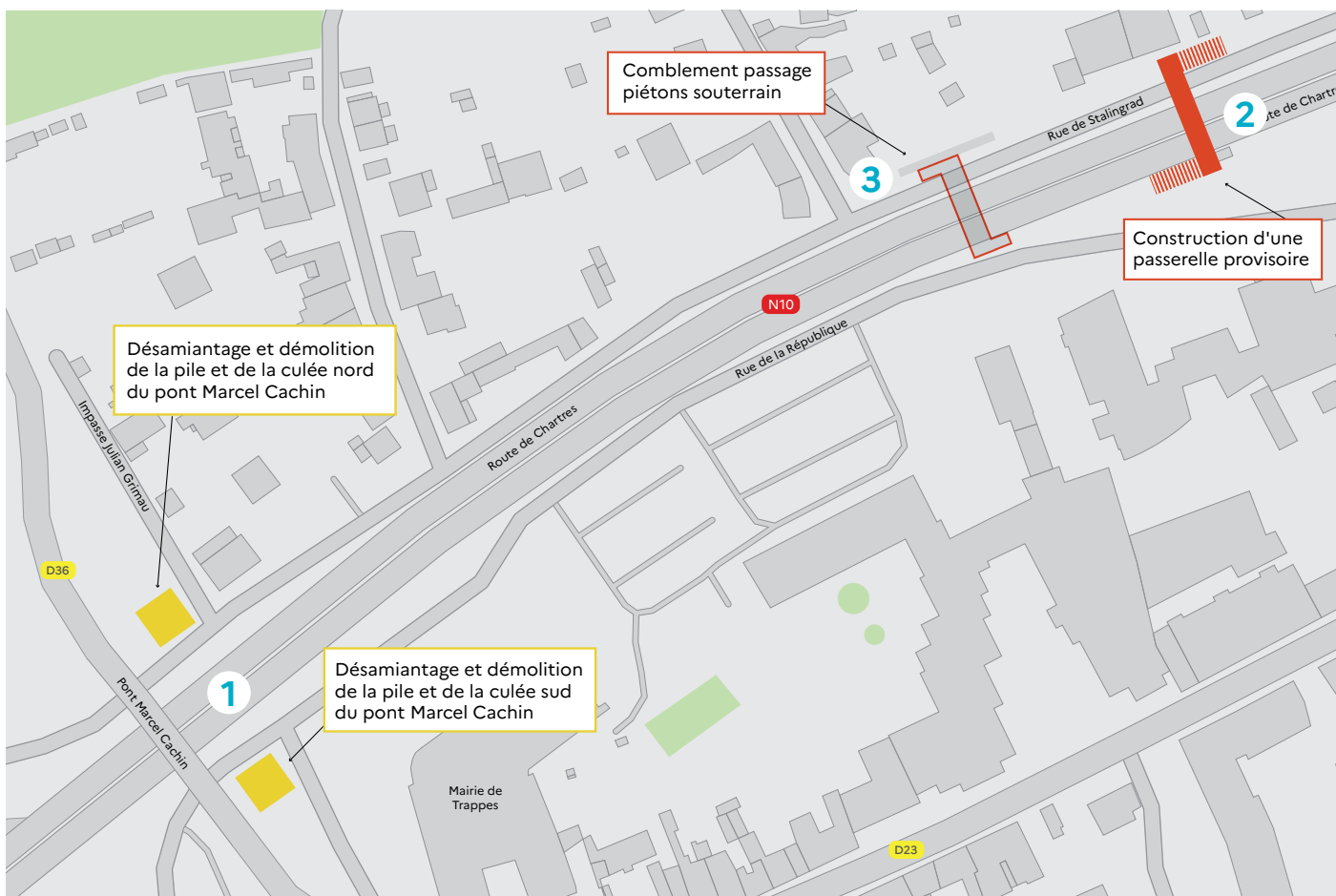


Yvelines
Le Département



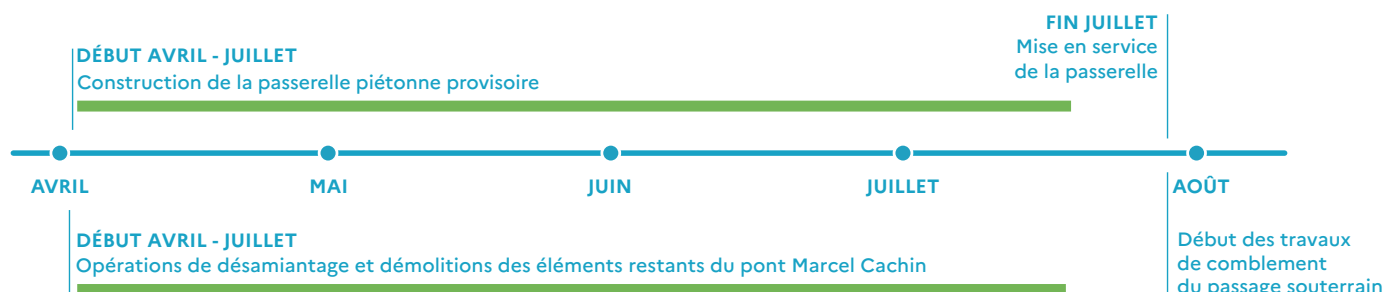
DES OPÉRATIONS MILLIMÉTRÉES DANS UN CADRE URBAIN CONTRAINT

En 2023, trois grandes étapes des travaux sont prévues.



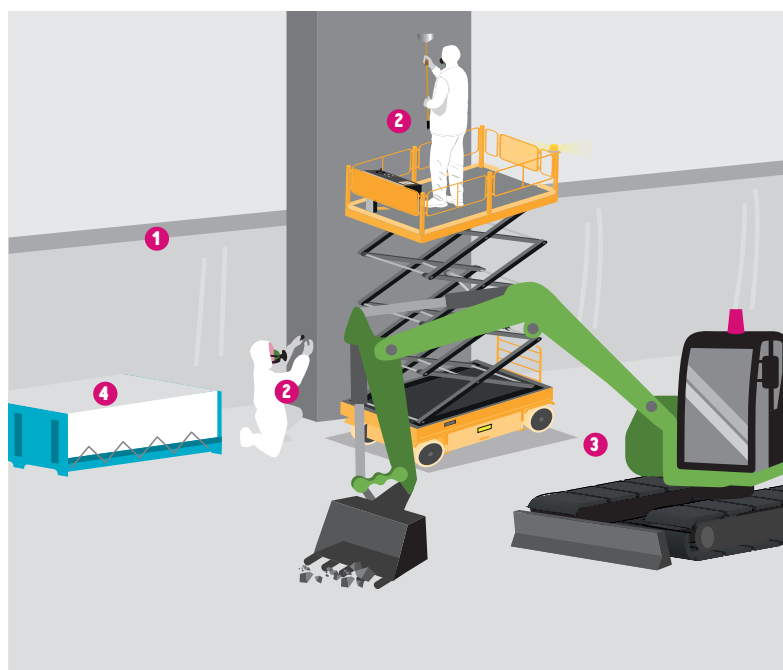
- 1 Les opérations de désamiantage des piles et des culées de l'ancien pont Marcel Cachin :** à partir du début du mois d'avril et pour une durée de 3,5 mois, le désamiantage puis la démolition des éléments restants du pont Marcel Cachin seront réalisés. A ce titre, des protections rigides et du balisage spécifique seront mis en place afin de veiller au strict respect des normes sanitaires applicables à ce type de chantier (voir modalités page ci-contre). Chacune des piles, situées au nord et au sud de la RN10, nécessitera des fermetures de voiries locales. Les éléments relatifs à ces travaux seront détaillés comme habituellement dans les flash infos préalables à chacune des interventions.
- 2 La construction de la passerelle provisoire :** cette passerelle assurera la continuité de la circulation piétonne jusqu'à la finalisation des travaux de la future RN10 dénivelée. Les travaux correspondants débuteront au même moment que ceux des piles de l'ancien pont Marcel Cachin à savoir au début du mois d'avril et s'achèveront à la mi-juillet. Ce démarrage simultané permet d'optimiser la durée des travaux et ainsi réduire le temps de gêne généré par les différentes interventions. A noter également qu'une traversée de la RN10 pour les personnes à mobilité réduite sera mise en place à partir du mois de mai avec l'aménagement réalisé plus amont au niveau du giratoire RN10/RD912.
- 3 Le comblement du passage souterrain :** une fois la passerelle provisoire mise en service fin juillet, le passage souterrain sera comblé et donc inutilisable. Pour les personnes à mobilité réduite, la RN10 pourra également être traversée à niveau à proximité du cimetière du village.

CALENDRIER DES TRAVAUX EN 2023



ZOOM SUR LES OPÉRATIONS DE DÉSAMIANTAGE

L'amiante est un minéral naturel. Elle peut se révéler dangereuse pour la santé humaine lorsqu'elle se trouve à l'état de fibre et qu'elle est inhalée. Elle a été massivement utilisée pendant plus d'un siècle dans différents secteurs dont ceux du bâtiment et des travaux publics. Depuis 2016, la réglementation évolue et la loi impose l'obligation de recherche d'amiante à tous les types de travaux, notamment pour protéger les agents des chantiers et des mesures de sécurité sont ainsi garanties :



- 1 Les emprises chantier** sont bien délimitées des habitations et protégées par des palissades de chantier ainsi que par des bâches de protection spécifiques.
- 2 Lors des opérations de désamiantage**, les équipes sont protégées à l'aide d'une combinaison intégrale et d'un masque de protection.
- 3 Des engins de chantier** et des pelles sont utilisés pour éliminer et décrocher les gravats amiantés des piles du pont Marcel Cachin en toute sécurité.
- 4 Les gravats et déchets amiantés** sont ensuite placés dans une benne étanche spécifique avant d'être transportés vers des espaces de stockage.

L'amiante au sein des piles et des culées de l'ancien pont Marcel Cachin est très localisée. Elle n'est pas à l'air libre et ne présente donc aucune dangerosité.

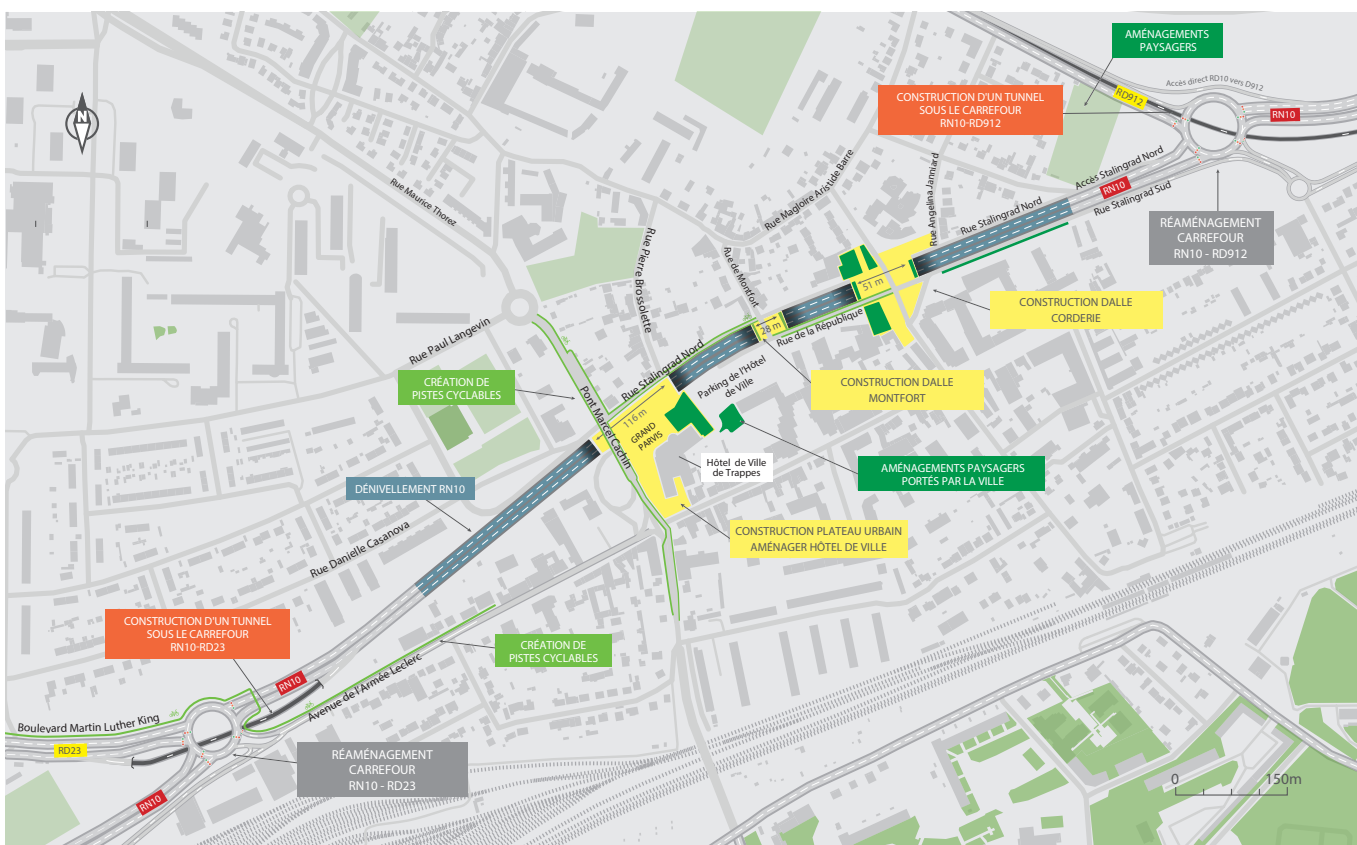
L'ESSENTIEL DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RN10 À TRAPPES

La RN10, axe routier majeur des Yvelines, traverse la ville de Trappes en coupant la ville en deux, rendant aux habitants l'accès plus complexe aux équipements publics, aux infrastructures (gare) ou tout simplement aux différents quartiers résidentiels de la ville. Afin de résorber cette coupure urbaine et d'améliorer les conditions de circulation sur la RN10, la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) mène une opération de requalification de la RN10, conjointement au programme de rénovation urbaine de la Ville de Trappes.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- Restaurer la continuité urbaine entre le Nord et le Sud de Trappes
- Améliorer le cadre de vie des habitants de Trappes en réduisant les nuisances provoquées par la circulation
- Fluidifier la circulation sur l'axe RN10 et améliorer l'accessibilité des entrées et sorties de la ville de Trappes
- Sécuriser les carrefours RD912-RN10 et RD23-RN10 pour l'ensemble des usagers de la voirie

LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS



FINANCEMENTS

Une opération financée à hauteur de **95 M€** et suivant la répartition suivante entre financeurs :

